

Communiqué de la représentante CSE MFR PDP (UR974)

Mesdames, Messieurs,

Nous étions en grève la semaine dernière pour exiger de meilleures conditions de travail. L'amélioration de nos conditions de travail et du dialogue social, c'est aussi et surtout l'amélioration des conditions d'apprentissages et donc une meilleure réussite scolaire pour votre enfant, pour nos jeunes en formation.

Nous continuons la grève illimitée cette semaine pour défendre notre métier dans un établissement privé de qualité, qui doit garantir à tout-tes les élèves l'assurance de réussir leur scolarité. Nous comptons sur votre plein soutien et sommes disponibles pour en discuter avec vous.

Aujourd'hui nous dénonçons des dysfonctionnements en lien avec l'activité de l'association.

Nous dénonçons une incohérence dans le management de nos employeurs, une incompetence, une dégradation des conditions de travail et un non-respect des statuts dans les prises de décisions.

Concernant l'activité de l'association, 32 attestations de témoignage (Formulaire 11527*03) de 17 salariés et 4 parties prenantes dénoncent les faits ci-dessous :

Restriction des moyens d'exercer et d'assumer nos responsabilités d'éducation, d'orientation et de formation de nos jeunes de la MFR

- En un an, depuis la mise en place du nouveau bureau, les décisions prises pour améliorer la situation financière ont été restrictives et inefficaces. Elles ont freiné la pratique de la pédagogie de l'alternance avec les jeunes. (Exemples : plus de sorties sur le terrain, des positions de recherches d'intervenants non fructueuses – demandes de devis répétitifs sans engagement et signature = perte de confiance des parties prenantes).

- Réduction du nombre de salariés – arrêt des CDD, non renouvellement des contrats, refus des ruptures conventionnelles ayant pour conséquences des arrêts maladies. Demande aux salariés de remplacer le personnel absent de nuit et répercussion sur les plannings au détriment des jeunes et de la qualité éducative et pédagogique.

- Entrée en fonction du bureau du CA avec demande immédiate de fournir un ordinateur portable et un téléphone portable sans même se soucier du manque d'outils numériques, pédagogiques et éducatifs du personnel et des apprenants. Les salariés doivent acheter eux même leurs matériels.

Un bureau qui n'assume pas le fonctionnement de la MFR et met en péril la situation financière de la MFR et les relations partenariales avec le territoire

- Incapacité du bureau en CA à prendre des positions et des décisions stratégiques sur l'ouverture de nouvelles formations et le devenir des formations.

(Exemples : effectif en BTS ACSE, pas de validation de communication pour le recrutement, pas de positionnement ni de stratégie effective sur l'ouverture de nouvelle formation, non communication aux membres du CA et non prise en compte du projet stratégique de direction et de l'équipe pilote).

- Incapacité à se positionner sur des projets à court-moyen-long terme. Des propositions dans la stratégie de communication qui n'ont pas été validées à temps pour lancer les campagnes de recrutement afin de pallier au manque d'effectif.

- Dans cette période de grève, validation sans passer par le CA d'une équipe de vigiles pour surveiller des locaux vides. Le personnel se sent atteint psychologiquement et provoqué par ce manque de confiance, cet acte voulant nous faire croire que l'on pourrait mettre en danger la MFR (on se questionne sur le coût des vigiles en semaine et les weekends que doit supporter la MFR dans ce contexte de situation financière difficile).

Nous sommes un mouvement pacifiste, les services préfectoraux confirment quotidiennement le bon déroulement de notre mouvement social sur le piquet de grève ainsi que lors de nos différents déplacements.

- Dans cette même période de grève, le président informé de la présence d'un groupe en location dans le cadre d'un partenariat avec le centre de lecture, a demandé au seul salarié non-gréviste d'aller en télétravail, laissant alors les 24 enfants de primaires dehors sous la pluie sans accès aux locaux.

- Précarité des emplois, turn over important des postes. Arrêt des CDD sur les périodes de congés pour ne pas les payer.

- Mise en doute du télétravail du personnel avec exigence de preuves. Non confiance en la direction et ses propositions pour remédier à des problèmes divers.

- Pressions sur la direction et l'équipe administrative ce qui porte atteinte à l'ambiance générale de travail – cela ralentit le travail de l'équipe sur les dossiers pressants en cours.

- Non-intérêt et non-participation de tous les membres aux invitations sur les travaux en lien avec les différents partenariats.

Mise en péril de la sécurité de l'établissement, de la qualité et des conditions de travail des salariés

- Maintenance des bâtiments et problèmes de sécurité = dégradation des bâtiments, microstation d'épuration = insalubrité, infiltration d'eau dans toutes les salles de l'établissement, infiltration d'eau dans les installations électriques, pas d'agent polyvalent, entretien des extincteurs non fait. Des sollicitations de la direction et de l'équipe pilote pour la signature des contrats de maintenance ou devis + des commissions bâtiments sans positionnements des membres employeurs.

- Encadrement de nuit insuffisant lorsqu'il n'y a qu'un salarié pour encadrer (et s'il y a un problème, un accident, une évacuation ?). Aucun positionnement clair ni discussion avec les salariés à ce sujet (des incidents graves étant déjà survenus auparavant).

- Des communications descendantes par mail avec la direction, retrait d'autonomie et des moyens de gestion des affaires courantes, non transmission des informations utiles à la réalisation d'une tâche, contestation systématique de toutes les propositions, ... Les membres du bureau se déplacent systématiquement à plusieurs et retirent à la direction le travail qui normalement lui incombe, lui donnent en permanence des tâches nouvelles sans délais d'exécutions, refus de congés, ... Atteinte à la dignité de la personne : harcèlement et gestes de mépris envers la direction (soupirs, regards méprisants, haussements d'épaules...). Les membres la discréditent auprès de nos parties prenantes.

- Incapacité à communiquer sur l'établissement :

o Problème de recrutement.

o Aucun dialogue avec les familles – sélection des parents avec qui le CA échange.

o Ne répond pas aux mails des salariés.



Anne-Gaëlle SERVY, Représentante CSE MFR PDP (UR974)